



Commission locale de l'eau – séance plénière SAGE du bassin de la Sarthe Aval

Mardi 15 décembre 2015 / Sablé/Sarthe

Ordre du jour

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 29 juin 2015.
2. Élaboration du SAGE : présentation des scénarios contrastés suite au bureau du 10 novembre. Objectif : validation du scénario tendanciel et des scénarios contrastés.
3. Élaboration du SAGE : présentation de la phase stratégie (janvier-juin 2016).
4. Calendrier et programme de travaux 2016.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 29 juin 2015



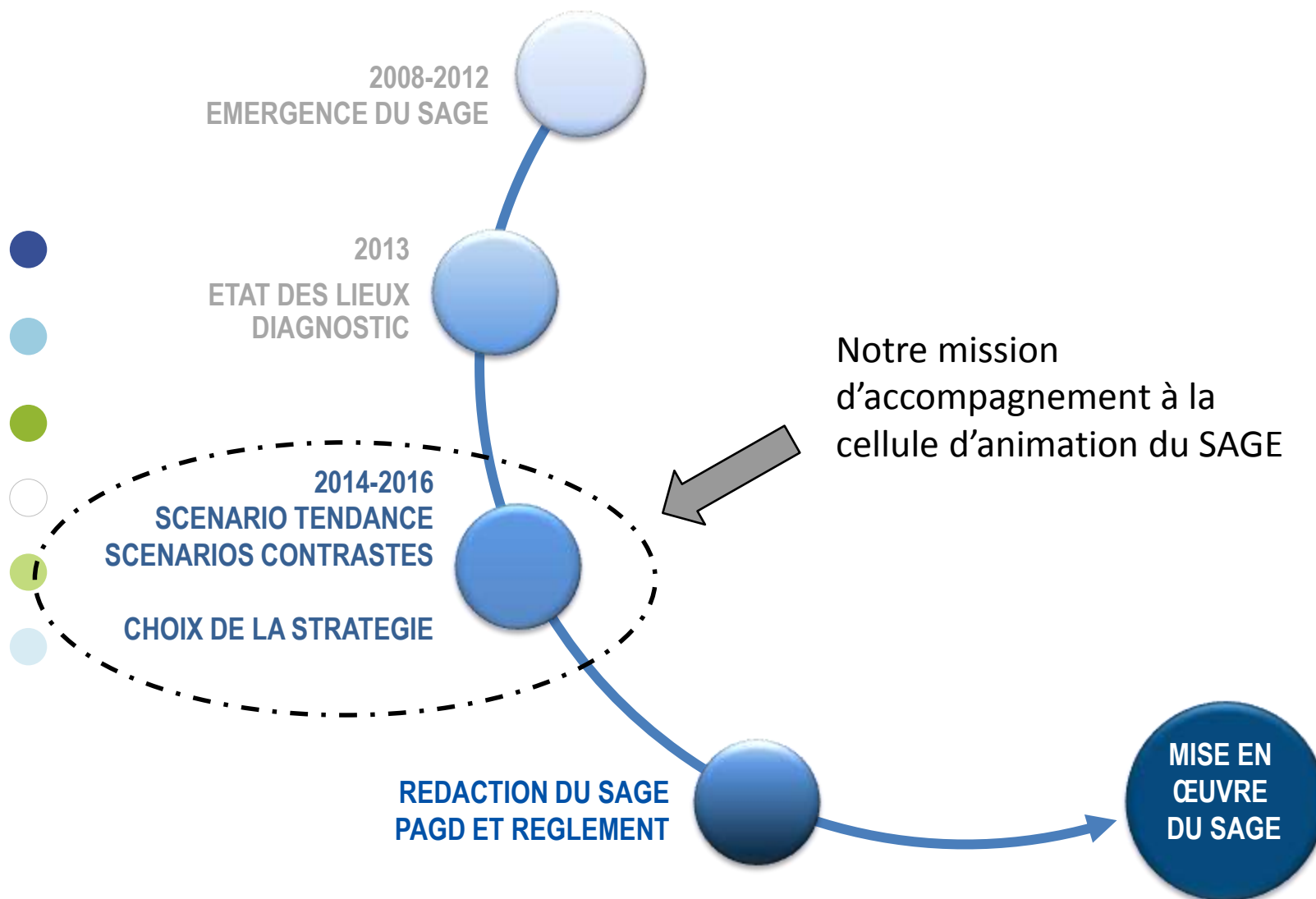
2. **Élaboration du SAGE : présentation des scénarios contrastés suite au bureau du 10 novembre.**

Objectif : validation du scénario tendanciel et des scénarios contrastés

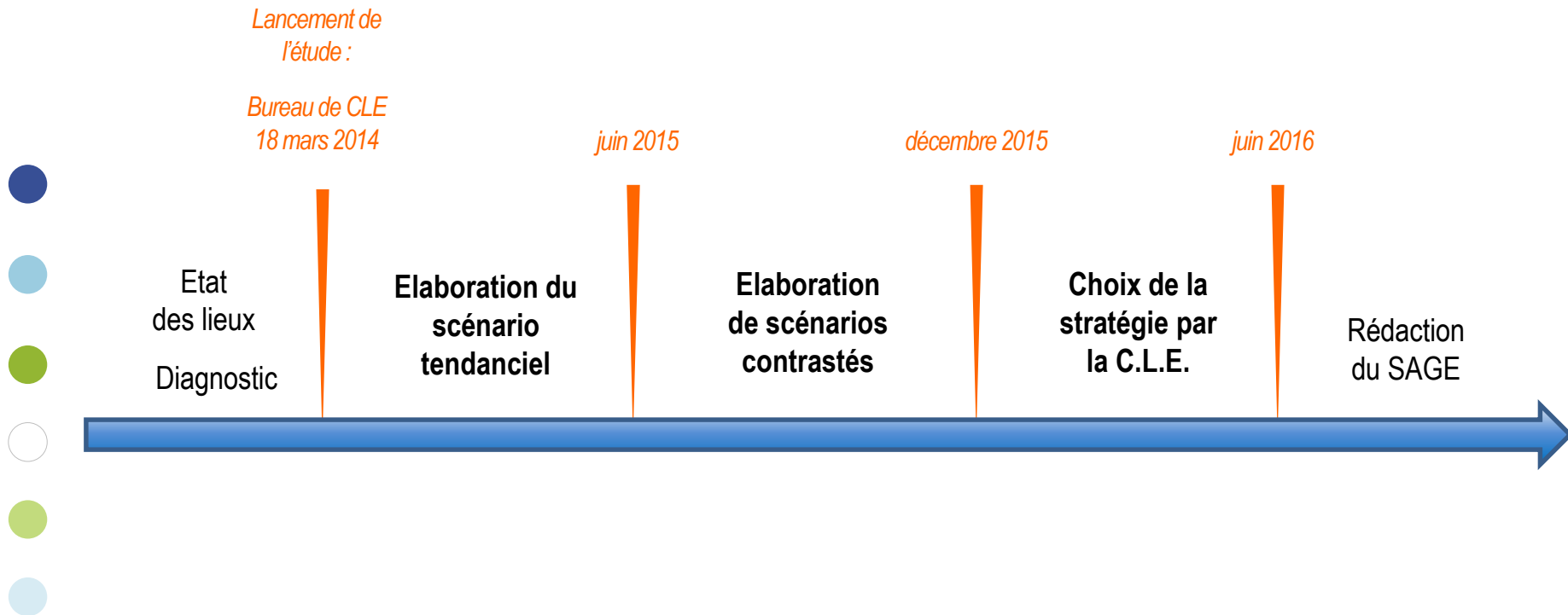
Présentation :

équipe d'études : Julie Stein (Artelia) et Marie Behra (Idea Recherche)

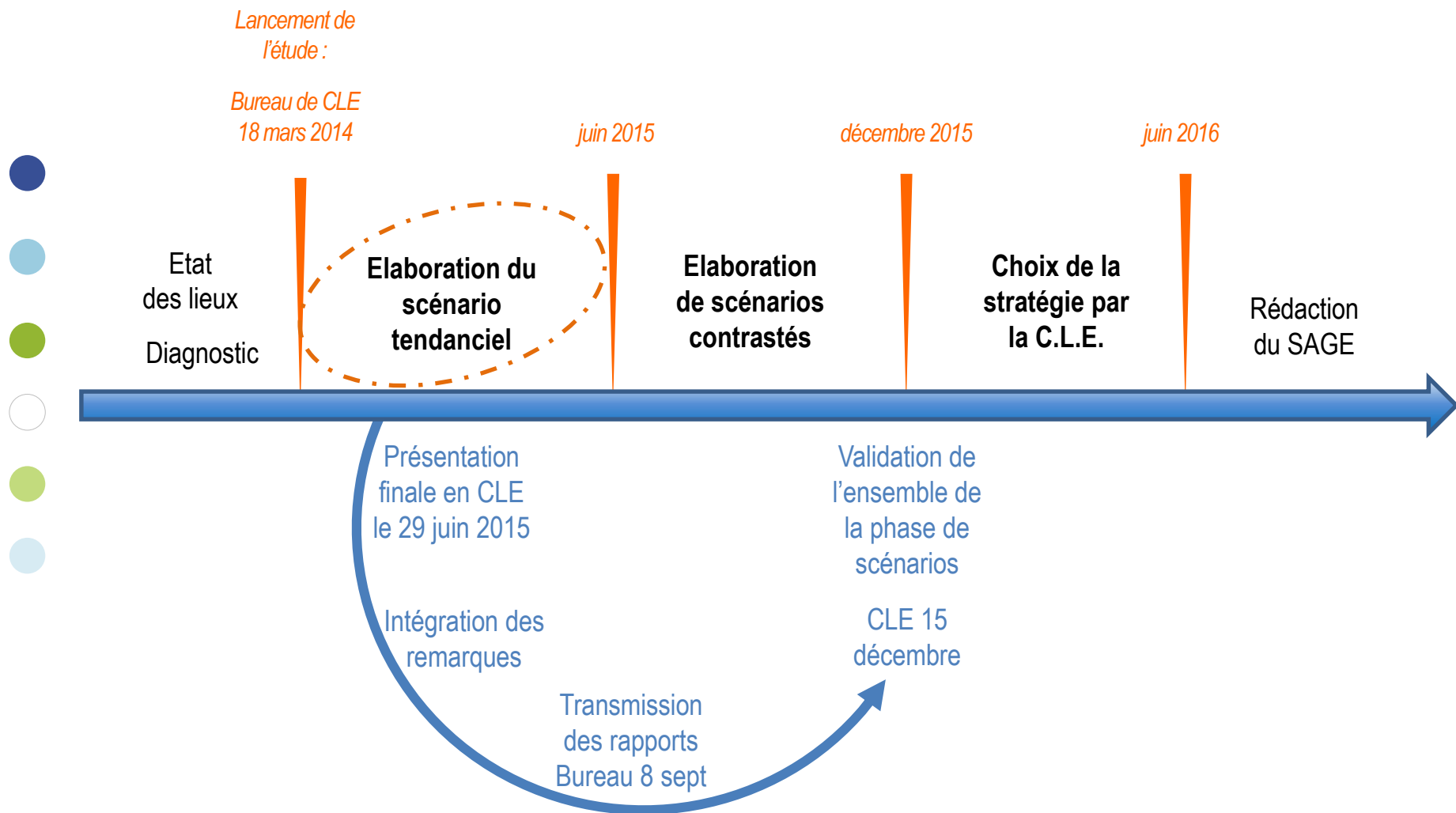
1. Les étapes du SAGE Sarthe aval



2. De l'élaboration des scénarios à la stratégie

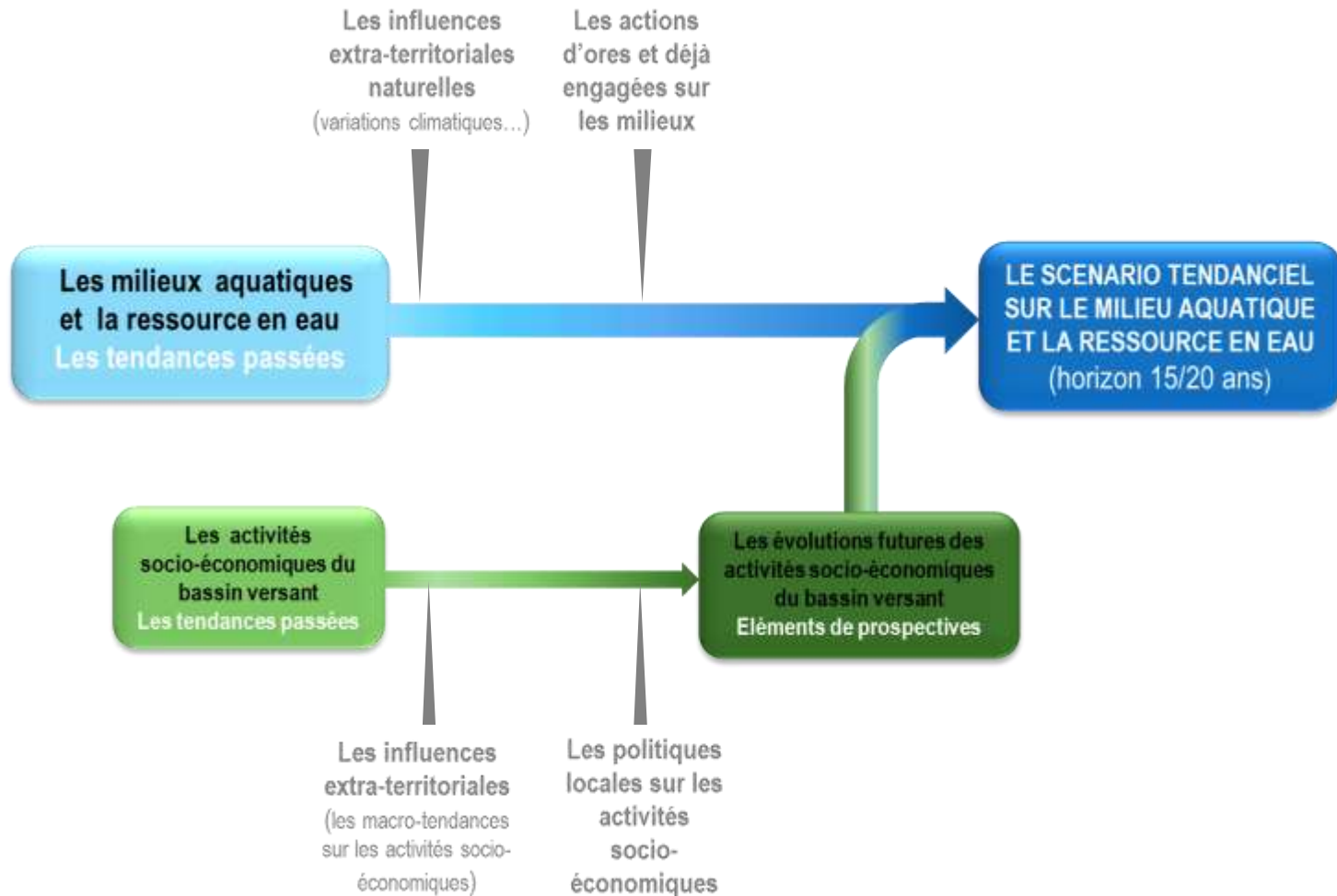


3. Le scénario tendanciel



3. Le scénario tendanciel

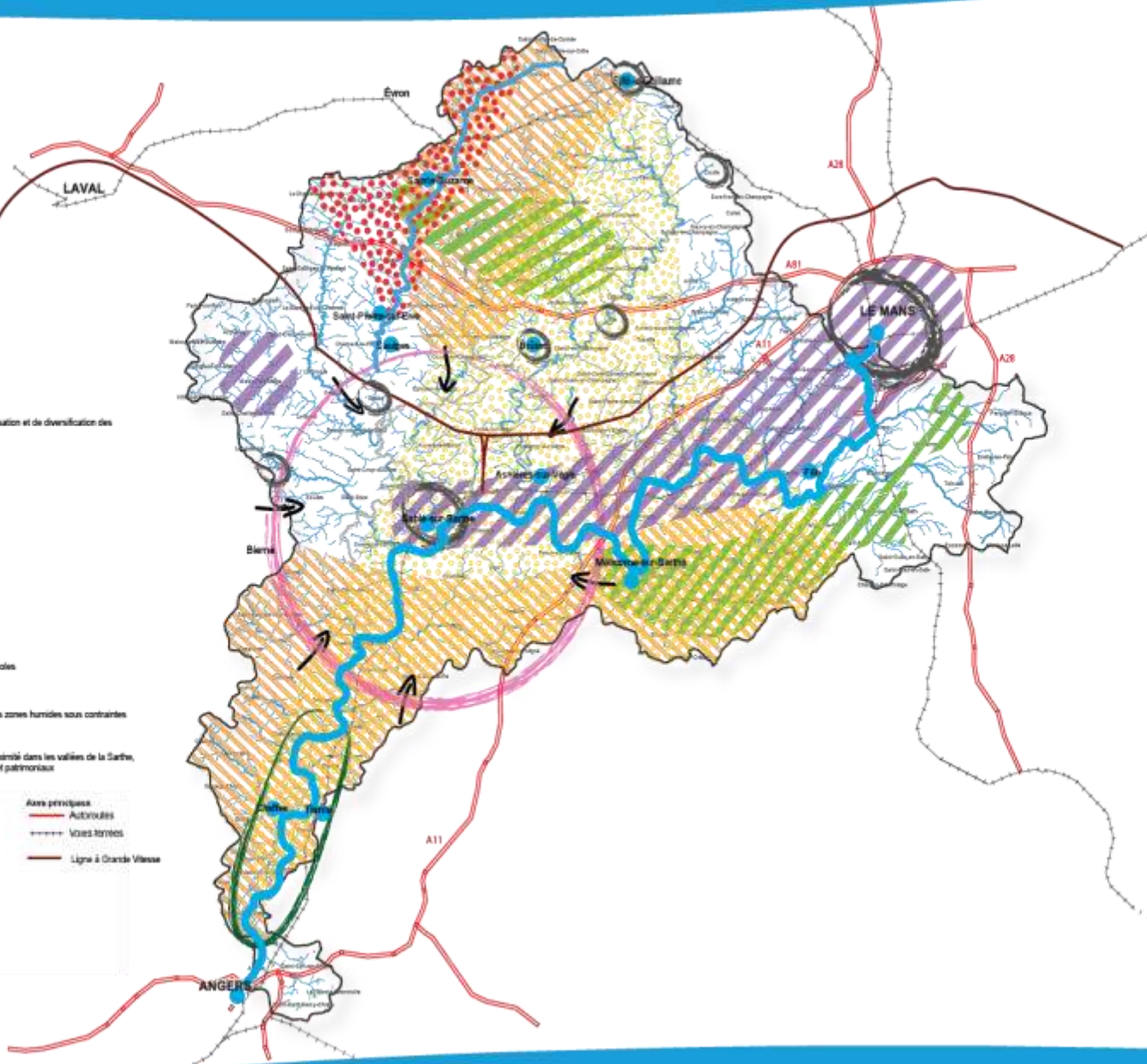
Objectif : Décrire l'évolution à venir du territoire (à 15-20 ans) en projetant les évolutions passées
→ un scénario « sans SAGE » pour faire apparaître les tendances lourdes qui influent sur le territoire



-  Développement résidentiel
-  Lent mouvement de désindustrialisation et de diversification des pôles industriels
-  Mouvement de climatation
-  Restructuration de la production laitière
-  Renforcement, spécialisation de l'élevage avicole
-  Maintien de l'élevage bovin viande
-  Adaptation des peuplements sylvicoles
-  Les basses vallées angevines, des zones humides sous contraintes
-  Renforcement du tourisme de proximité dans les vallées de la Sarthe, de l'Erve, et les sites historiques et patrimoniaux

- Structures administratives**
-  Communes
 -  Limites de département
 -  Périmètre du SAGE
 -  Chef-lieu de canton
 -  Préfectures
- Réseau hydrographique**
-  Cours d'eau principaux
 -  Cours d'eau secondaires

- Axes principaux**
-  Autoroutes
 -  Voies ferrées
 -  Ligne à Grande Vitesse



3. Le scénario tendanciel

QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

AZOTE

- Pas de risque avéré d'augmentation importante des flux d'azote à l'échelle du bassin versant global
- En revanche : possibilités de surconcentrations locales, sur certains tronçons de cours d'eau

PHOSPHORE

- Flux de phosphore liés aux rejets urbains tendent à se stabiliser voire diminuer
- Augmentation ponctuelle des pics de concentration
- Flux globaux en croissance avec l'accroissement des phénomènes d'érosion

PESTICIDES

- Amélioration des techniques d'analyse et des molécules recherchées, mais les pics de concentration restent difficiles à cerner
- Augmentation probable des flux agricoles en lien avec le développement des surfaces céréalières
- Un probable maintien des flux d'origine non agricole

ASPECT QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

DISPONIBILITE QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

- Ressources restant tributaires des conditions hydriques
- Besoins globalement croissants sur le territoire (irrigation, AEP)

INONDATIONS

- Augmentation de la fréquence des inondations locales
- Augmentation du phénomène de ruissellement et arrivée plus rapide des eaux dans le cours d'eau : débordements localisés et soudains
- Maintien de la vulnérabilité des personnes en secteurs exposés; probable augmentation du nombre d'habitants soumis aux risques

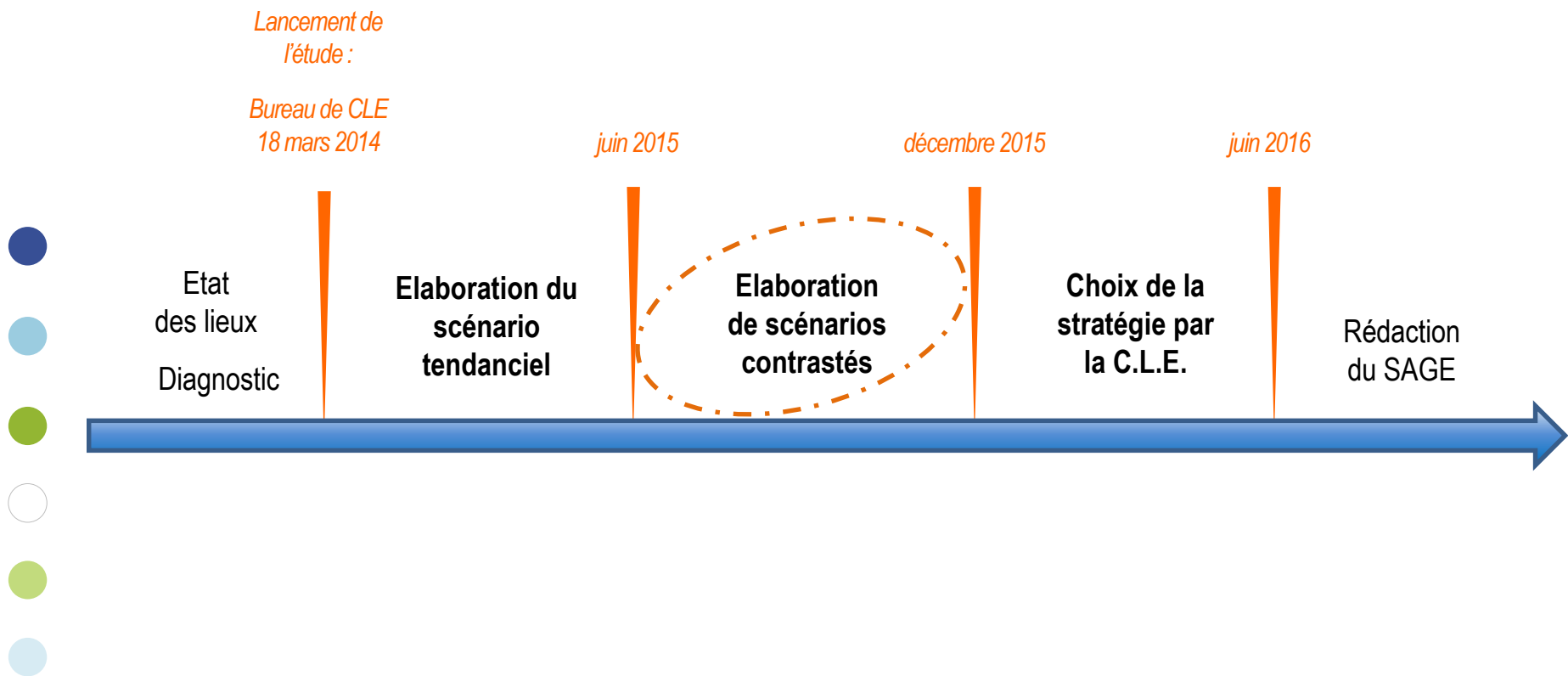
ETIAGES

- Persistance des étiages qui restent sous l'influence dominante des conditions pluviométriques
- Aggravation potentielle du phénomène par les besoins plus importants en eau, et par le recul persistant des éléments naturels participant à la rétention d'eau

MILIEUX AQUATIQUES ET NATURELS

- Risque de poursuite de la perte de ces surfaces vis-à-vis du développement de l'urbanisation, malgré le durcissement de la réglementation
- Accentuation du phénomène d'érosion
- Colmatage des fonds avec un impact sur le cycle des espèces
- Persistance des perturbations liées à la présence d'ouvrages sur les cours d'eau

4. Les scénarios contrastés



5. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

– Objectifs :

- Définir des alternatives au scénario tendance à partir des propositions des acteurs
- Déterminer des moyens d'action pour répondre aux enjeux définis au diagnostic
 - Préparer une boîte à outils de mesures à niveau d'ambition variable

– Étapes :

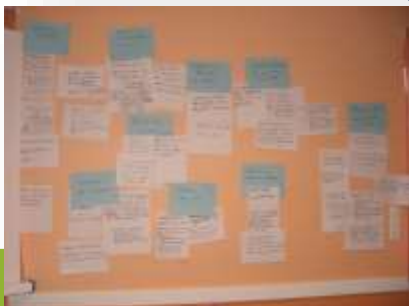
Etape 1 : Proposition de mesures par les acteurs

Etape 2 : Organisation de ces mesures au sein d'un tableau, par thème, et par niveau d'ambition

Etape 3 : Caractérisation de chaque mesure selon plusieurs indicateurs



Résultat :
Boîte à outils de différentes mesures pour la phase de Stratégie



4. Les scénarios contrastés

Lancement de l'étude :

Bureau de CLE
18 mars 2014

juin 2015

décembre 2015

juin 2016

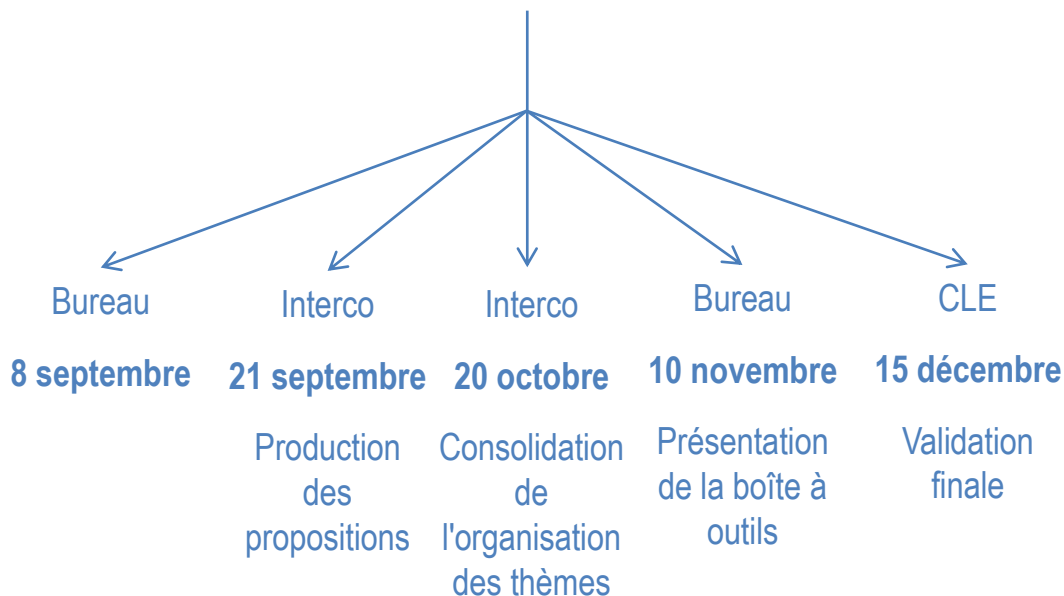
Etat des lieux
Diagnostic

Elaboration du scénario tendanciel

Elaboration de scénarios contrastés

Choix de la stratégie par la C.L.E.

Rédaction du SAGE



6. Les prérequis : Les documents pris en compte pour l'élaboration des scénarios contrastés

– Les études du SAGE Sarthe Aval :

- Les enjeux définis lors de la phase de diagnostic,
- Les tendances socio-économiques sur le territoire,
- Et les tendances environnementales pressenties à l'horizon 15/20 ans

– DCE - SDAGE

- Le SDAGE Loire-Bretagne (2009-2015 et révision 2016-2021)
- Et son document de cadrage : Directive Cadre sur l'Eau (2000)

– Directive Inondation - PGRI

- Le PGRI (Plan de Gestion du Risque d'Inondation) projet 2016-2021,
- Et son document de cadrage : Directive Inondation (2007)

6. Nota : SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

- 4 novembre 2015 : adopté par le Comité de Bassin après consultations (avis favorable sur le Programme de Mesures)
- 18 novembre 2015 : approuvé par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin
- 7 décembre 2015 : publication du SDAGE et du Programme de Mesures associé http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021

➔ Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 entre en vigueur au plus tard le 22 décembre 2015.

The screenshot shows the website 'L'eau en Loire-Bretagne' with a navigation menu on the left and a main content area. The main content area is titled 'Sdage 2016-2021' and contains a news article and two document links. The article text reads: 'Le comité de bassin a adopté le 4 novembre 2015 le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour les années 2016 à 2021 et il a émis un avis favorable sur le programme de mesures correspondant. Le préfet coordonnateur de bassin en date du 18 novembre a approuvé le Sdage et arrêté le programme de mesures. Le Sdage Loire-Bretagne entre en vigueur au plus tard le 22 décembre 2015.' The two document links are: 'Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021' (26.3 Mo) and 'Programme de mesures du bassin Loire-Bretagne 2016-2021' (33.9 Mo).

Commis

6. Nota : SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

Schéma organisé autour de 14 chapitres définissant les grandes orientations et des dispositions à caractère juridique pour la gestion de l'eau :

- 1) Repenser les aménagements de cours d'eau
- 2) Réduire la pollution par les nitrates
- 3) Réduire la pollution organique et bactériologique
- 4) Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- 5) Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
- 6) Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
- 7) Maîtriser les prélèvements d'eau
- 8) Préserver les zones humides
- 9) Préserver la biodiversité aquatique
- 10) Préserver le littoral
- 11) Préserver les têtes de bassin versant
- 12) Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- 13) Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- 14) Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

6. Nota : SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

Objectif : doubler le nombre de cours d'eau en bon état d'ici à 2021 : 61%

Aujourd'hui : 26% des eaux sont en bon état et 20% s'en approchent

Commission territoriale	Objectifs d'état écologique 2021	Etat écologique des cours d'eau 2013 (données 2010-2011)
Allier - Loire amont	76%	41%
Loire aval et Côtiers Vendéens	33%	8%
Loire moyenne - Cher - Indre	48%	23%
Mayenne - Sarthe - Loir	46%	21%
Vienne - Creuse	76%	45%
Vilaine et Côtiers Bretons	69%	32%
Bassin Loire Bretagne	61%	30%

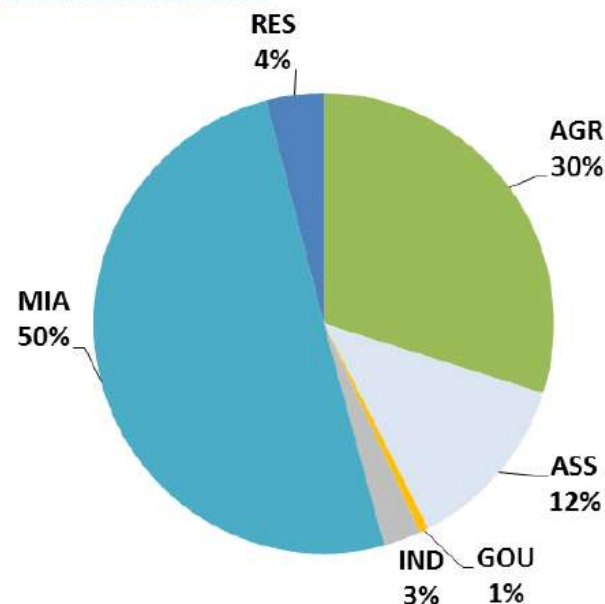
Evolution : 10% nappes passées en bon état, sensible amélioration en Bretagne

6. Nota : SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

Bassin Loire-Bretagne
Mayenne-Sarthe-Loir



MSL - Répartition en % du coût du PDM 2016-2021
par grand domaine d'action



Domaine	Coût en millions d'euros du PDM 2016-2021	Nombre de mesures par domaine du PDM 2016-2021
Total	322	1 849
Agriculture (AGR)	96	407
Assainissement (ASS)	41	258
Connaissance (GOU)	2	108
Industrie et artisanat (IND)	8	44
Milieus aquatiques (MIA)	161	933
Ressource (RES)	13	99

7. Déroulement intercommission (méthode MétaPlan)

– Emergence des propositions :

- Proposer des moyens d'action pour répondre aux enjeux et atteindre les objectifs,
- Ne pas se « censurer »,
- Recherche de la diversité dans les propositions.

– Quelques consignes à respecter pour répondre aux questions :

- En groupes de 4/5 personnes,
- Formuler des propositions collectives (8 par groupe).



7. Déroulement intercommission (méthode MétaPlan)

– Enjeu n°1 : amélioration de la qualité des eaux

➔ Comment améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines ?

en agissant sur :

- les activités agricoles,
- les activités industrielles,
- les activités touristiques,
- les actions/aménagements des collectivités,
- les actions des citoyens,
- l'aménagement de l'espace, etc.

➔ Comment garantir la qualité de la ressource en eau potable ?

en agissant sur :

- la protection de la ressource, etc.



7. Déroulement intercommission (méthode MétaPlan)

– Enjeu n°2 : amélioration des milieux aquatiques et gestion équilibrée de la ressource

→ Comment améliorer la qualité des milieux aquatiques et naturels ?

en agissant sur :

- les cours d'eau (lit mineur, lit majeur, continuité écologique, taux d'étagement...),
- les têtes de bassins versants,
- les zones humides,
- les espèces invasives,
- les haies et les talus,
- les plans d'eau,
- l'urbanisation, etc.

→ Comment assurer une gestion équilibrée de la ressource ?

en agissant sur :

- les économies d'eau,
- la mobilisation de nouvelles ressources,
- l'optimisation du rendement des réseaux, etc.



7. Déroulement intercommission (méthode Métaplan)

– Enjeu n°3 :

➔ Comment réduire le ruissellement et la vulnérabilité aux inondations ?



en agissant sur :

- la connaissance, la sensibilisation et les outils de prévention,
- la prévision, la gestion de crise et la protection,
- la restauration des cours d'eau et des zones humides,
- l'aménagement de l'espace,
- la gestion des ouvrages,
- etc.

7. Déroulement intercommission (méthode Métaplan)

– Enjeu n°4 :

➔ Comment mettre en œuvre le SAGE ?

en agissant sur :

- le rôle et la portée du SAGE,
- la sensibilisation et la pédagogie,
- le recueil, l'homogénéisation, la gestion des connaissances du bassin versant,
- l'articulation entre la structure porteuse du SAGE et les opérateurs locaux,
- la coordination de la maîtrise d'ouvrage des actions,
- l'animation, le suivi et l'évaluation des actions,
- etc.



7. Déroulement intercommission (méthode MétaPlan)

– De quelle manière répondre à ces questions ?

➔ Pour chacune des questions posées, et pour chaque thème pointé, ils ont pu proposer :

- des mesures opérationnelles,
- des orientations ou des prescriptions réglementaires.

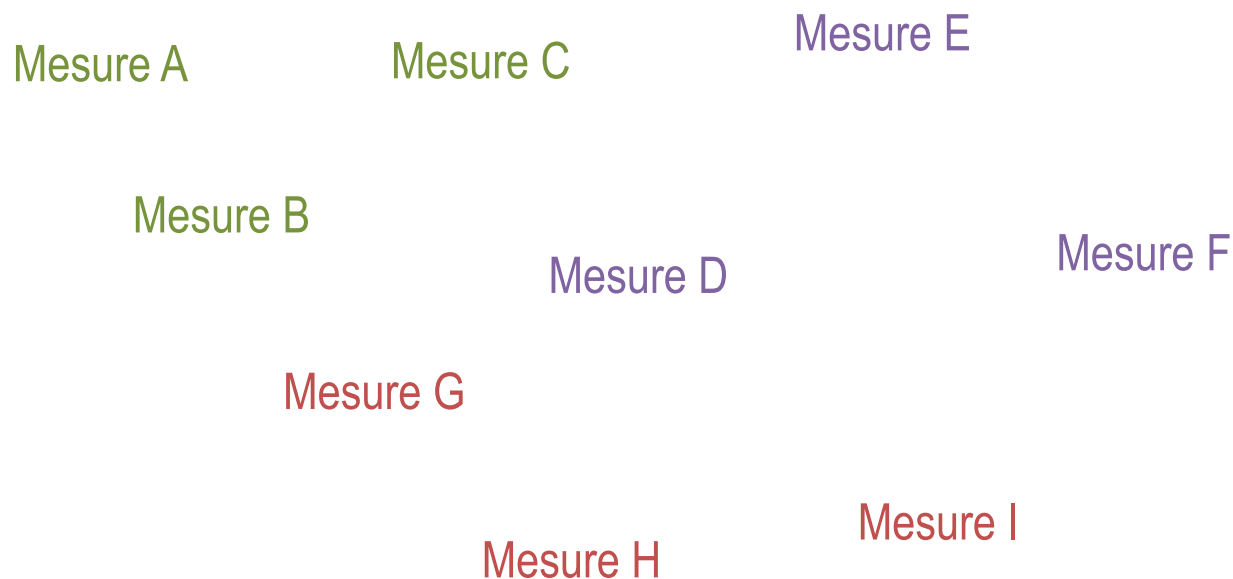
➔ Ces propositions peuvent concerner :

- l'amélioration de la connaissance,
- la gestion du territoire,
- la réalisation de travaux,
- l'information, la communication...

8. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

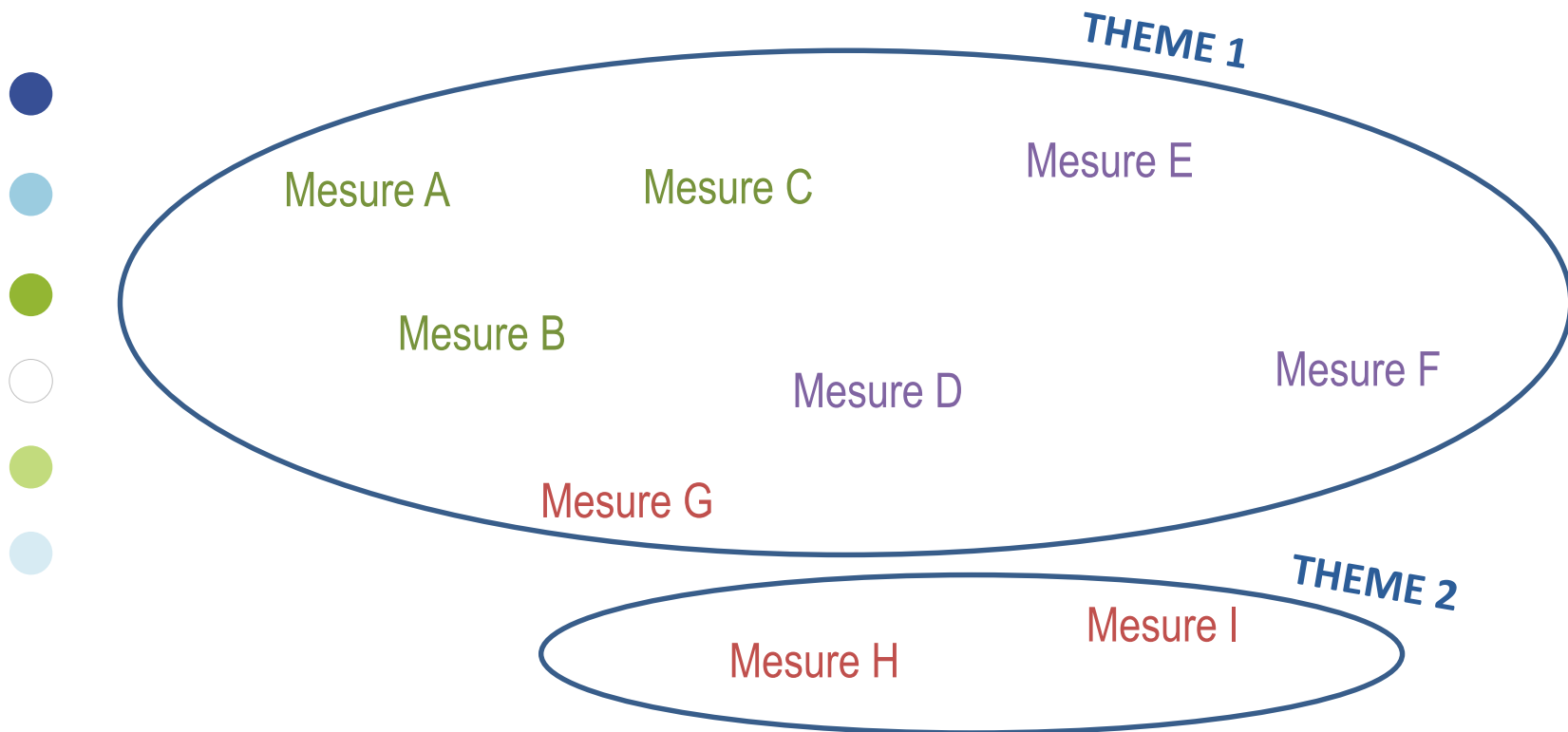
> Etape 1 : Proposition de mesures par les acteurs

À partir des enjeux du SAGE définis à l'issue du diagnostic



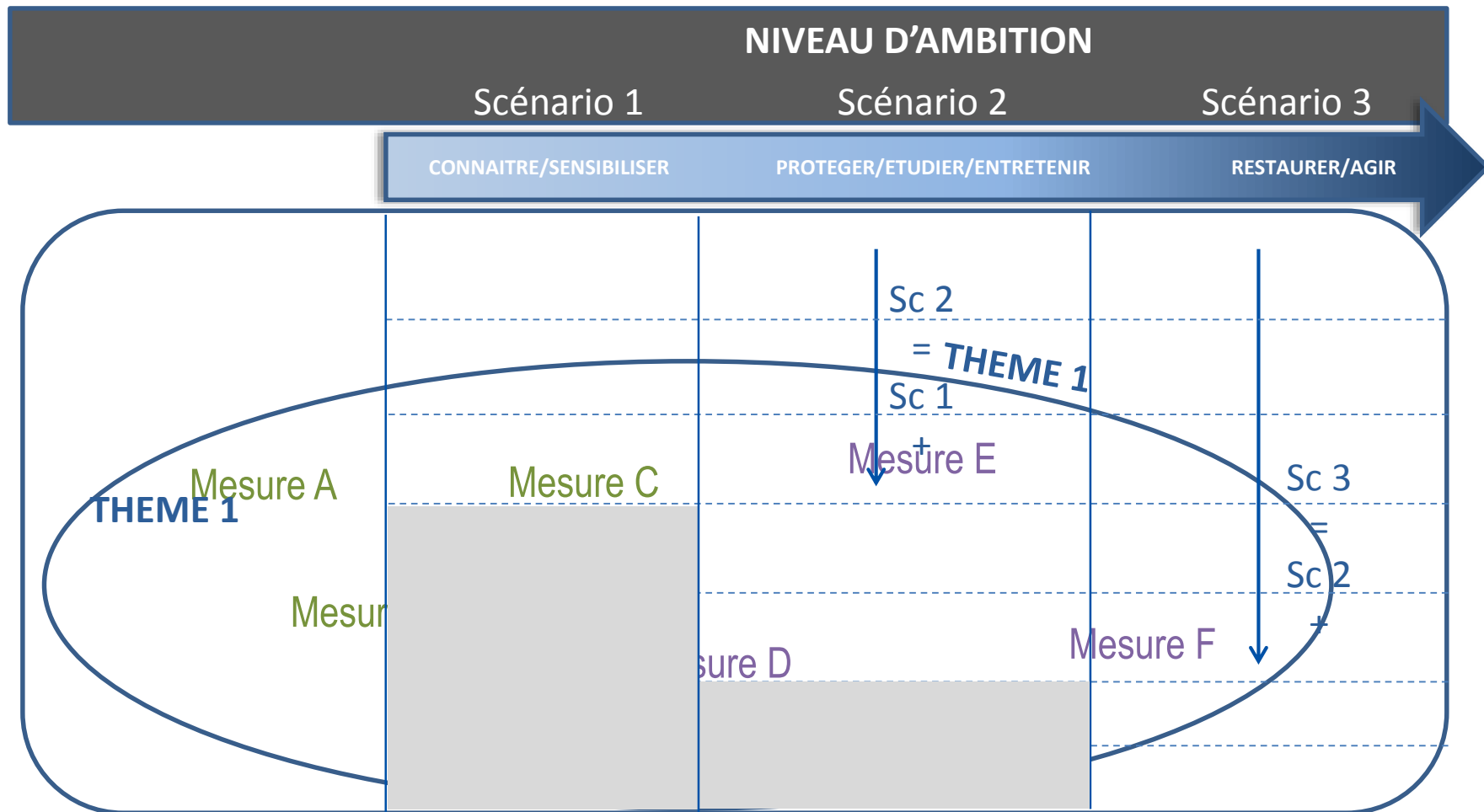
8. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

> Etape 2a : Classement par thème



8. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

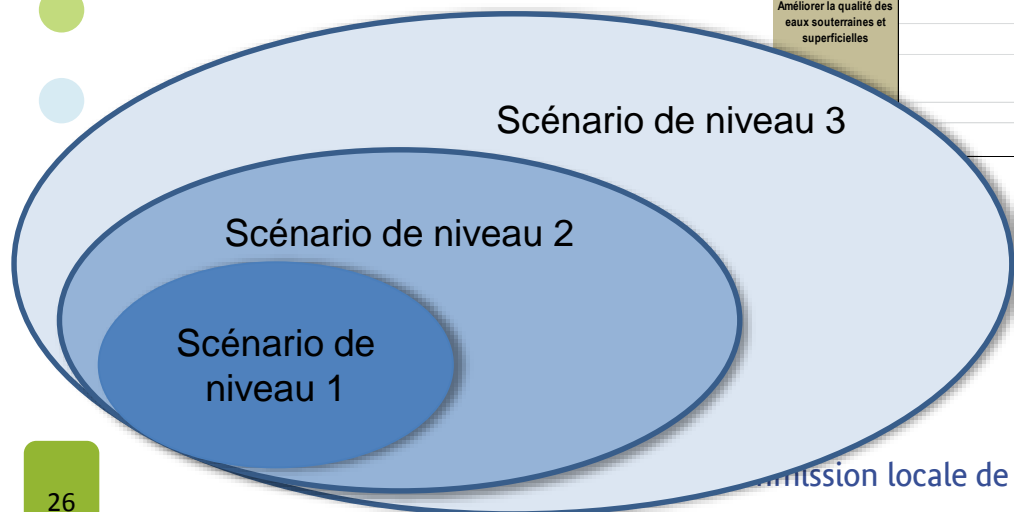
> Etape 2b : Hiérarchisation par niveau d'ambition



8. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

- Préparation de supports favorisant les échanges et débats
- Respect et traçabilité des contributions de chacun

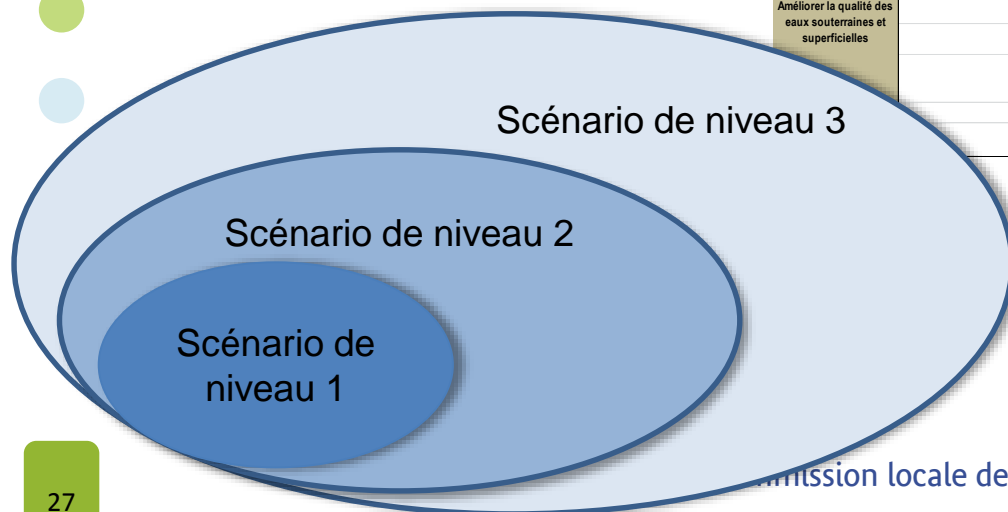
OBJECTIFS spécifiques du SAGE de l'Authion	Moyens prioritaires - Scénario 1	Moyens prioritaires - Scénario 2	Moyens prioritaires - Scénario 3	
Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages	Un SAGE qui répond aux obligations réglementaires et améliore la connaissance relative à la gestion quantitative	Un SAGE qui met l'accent sur la gestion quantitative de la ressource, l'amélioration de la morphologie des cours d'eau et la préservation des milieux	Un SAGE plus intégrateur qui répond de manière ambitieuse à l'ensemble des enjeux du territoire	
	Amélioration de la connaissance des ressources et des prélèvements	<p style="text-align: center;">Scénario 1</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">▼</p>		
	Organisation de la gestion collective			
	Optimisation des consommations d'eau industrielles et agricoles			
	Développement des économies d'eau des collectivités territoriales et des particuliers		Déclinaison des volumes prélevables en objectifs réglementaires	
	Promotion des économies d'eau auprès des activités agricoles			
Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire	Plan d'action de restauration de la qualité morphologique des cours d'eau	<p style="text-align: center;">Scénario 1</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">▼</p>		
	Inventaire, gestion et préservation des zones humides		Amélioration de la connaissance et restauration des "îles de cours d'eau" en tenant compte de leurs spécificités	
	Simplification de l'organisation territoriale des syndicats de rivière		Définition d'un cadre de bonnes pratiques pour l'entretien des cours d'eau et fossés	
			Accompagnement à l'application du classement des cours d'eau (continuité écologique)	
			Restauration des zones humides	
Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles	Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux	<p style="text-align: center;">Scénario 1</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">▼</p>	<p style="text-align: center;">Scénario 2</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">▼</p>	
	Plan de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques*			Dispositifs de réduction du transfert des polluants dans l'eau
	Préservation de la qualité des eaux brutes destinées à l'AEP			
				Quantification de l'origine des polluants
				Accompagnement des agriculteurs vers des pratiques culturales respectueuses de la qualité de l'eau (nitrates, phosphore, produits phytopharmaceutiques)
		Amélioration de la qualité des rejets urbains et industriels		
		Lutte contre les pollutions accidentelles au droit des captages		



8. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

- Préparation de supports favorisant les échanges et débats
- Respect et traçabilité des contributions de chacun

OBJECTIFS spécifiques du SAGE de l'Authion	Moyens prioritaires - Scénario 1	Moyens prioritaires - Scénario 2	Moyens prioritaires - Scénario 3	
Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages	Amélioration de la connaissance des ressources et des prélèvements	Scénario 1 + ▼ Déclinaison des volumes prélevables en objectifs réglementaires Promotion des usages d'eau usés et des effluents agricoles Amélioration des débits d'éclage des cours d'eau non-régulés Création de nouvelles ressources		
	Organisation de la gestion collective			
	Optimisation des consommations d'eau industrielles et agricoles			
	Développement des économies d'eau des collectivités territoriales et des particuliers			
Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire	Plan d'action de restauration de la qualité morphologique des cours d'eau	Scénario 1 + ▼ Amélioration de la connaissance et restauration des lêtes de cours d'eau en tenant compte de leurs spécificités Définition d'un cadre de bonnes pratiques pour l'entretien des cours d'eau et fossés Accompagnement à l'application du classement des cours d'eau (continuité écologique) Restauration des zones humides Lutte contre les espèces envahissantes		
	Revue, gestion et préservation des zones humides			
	Simplification de l'organisation territoriale des syndicats de rivière			
Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles	Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux	Scénario 1 + ▼ Dispositifs de réduction du transfert des polluants dans l'eau	Scénario 2 + ▼ Identification de l'origine des polluants Accompagnement des agriculteurs vers des pratiques culturales respectueuses de la qualité de l'eau (nitrates, phosphore, produits phytopharmaceutiques) Amélioration de la qualité des rejets urbains et industriels Lutte contre les pollutions accidentelles au droit des canaux	
	Plan de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques			
	Préservation de la qualité des eaux brutes destinées à l'AEP			



8. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

> Etape 3 : Caractérisation de chaque mesure

Définition d'indicateurs sur chacune des mesures =

Lien avec
dispositions du
SDAGE LB 2016-
2021

Lien avec les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne
A noter que le projet de SDAGE 2016-2021 vient
d'être approuvé (5 novembre 2015) et n'était pas
encore mis en ligne au moment de la pré-validation
en bureau de CLE
--> sera complété au stade de la Stratégie

Etendue
géographique
possible

A savoir si cette mesure s'applique sur l'ensemble du
territoire du SAGE, ou bien si elle concerne plus
particulièrement un secteur cible

Pré-évaluation environnementale		
Qualité ressource	Quantité ressource	Milieus / Biodiversité

+++
++ Impact positif plus ou moins fort
+
+/- Impact positif ou négatif possible

8. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

> Etape 3 : Caractérisation de chaque mesure

Définition d'indicateurs sur chacune des mesures =

Faisabilité	
Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible

xxx forte (facile à mettre en œuvre / bonne acceptation)

xx moyenne

x faible (difficile à mettre en œuvre / peu acceptée)

Portée de la mesure :
Réglementaire
Opérationnelle
ou Etude

A savoir si la mesure peut s'appliquer en l'imposant réglementairement, ou si elle est de l'ordre de la mise en œuvre opérationnelle, voire relève d'une étude

9. Les tableaux de scénarios

- 67 mesures au final, issues d'un travail itératif avec les acteurs (traçabilité visible sur le tableau) :
 - 1^{ère} interco (Méta-plan : 38 mesures)
 - 2^{ème} interco : ajout, scission, précision
 - IIBS : ajouts issus des commissions thématiques du diagnostic
 - Bureau : compléments + remarques de l'AELB, de l'EPL, et de l'ADSPQI

- Regroupées sous 15 thèmes :

→ Quelques remarques supplémentaires à aborder en CLE

→ Tour de table

QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU
PESTICIDES (PARTICULIERS ET COLLECTIVITES)
PRATIQUES AGRICOLES
PRELEVEMENTS
ECONOMIE D'EAU
GESTION DES EAUX PLUVIALES
INONDATIONS
COURS D'EAU
TETES DE BASSIN-VERSANT (SOURCES)
PLANS D'EAU
ZONES HUMIDES
BOCAGE
ESPECES INVASIVES AQUATIQUES
ETUDE, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION
PILOTAGE DU SAGE

9. Les tableaux de scénarios

- Remarques supplémentaires à aborder en CLE (numérotation finale) :

➤ Remarques de forme :

- Thématiques inégales
- Scénarios d'ambition à inverser pour les zones humides (mesures 53 et 54) et pour les haies (mesures 57 et 58)

➤ Remarques pour la stratégie :

- Certaines mesures ne sont pas du ressort du SAGE (mesures 9 à 13)
- Précisions souhaitées sur certaines mesures (24 à 27 : lien avec des schémas de gestion du pluvial, 31 : lien avec les PPRI, 60 : citer des partenaires...)
- Maîtrise d'ouvrage à cibler pour les inventaires (mesures 32 et 44)
- Secteur prioritaire à cibler (mesure 27)

9. Les tableaux de scénarios

- Remarques supplémentaires à aborder en CLE (numérotation finale) :

➤ Remarques prises en compte :

- Mesure 33

« Réaliser un inventaire des cours d'eau (jusqu'aux sources), dans le cadre des documents d'urbanisme »

- Mesure 55

« Réaliser un inventaire quantitatif et qualitatif des haies, dans le cadre des documents d'urbanisme (en précisant notamment les "haies efficaces" pour l'eau et contre l'érosion par rapport à la rupture de pente) à l'échelle du bassin Sarthe aval (Etude exhaustive? Etat des lieux ?) »

Proposition : suppression « dans le cadre des documents d'urbanisme »

9. Les tableaux de scénarios

- Remarques supplémentaires à aborder en CLE (numérotation finale) :

➤ Proposition :

- Mesure 32 : **Inondations**

« Réaliser un inventaire et préserver les zones d'expansion des crues, (comprenant notamment les zones humides et les têtes de bassin versant), par exemple en indemnisant les agriculteurs pour conserver ces zones »

Proposition : scinder en 3 propositions :

- 1) Inventorier les zones d'expansion des crues
- 2) Préserver les zones d'expansion des crues
- 3) Restaurer les connexions entre les zones d'expansion et les cours d'eau

9. Les tableaux de scénarios

- Remarques supplémentaires à aborder en CLE (numérotation finale) :

➤ Proposition :

- Mesures 48 et 49 : Zones humides

48 « Réaliser des inventaires pédologiques des zones humides dans les zones à urbaniser, dans le cadre des documents d'urbanisme »

49 « Définir une méthode homogène de recensement des zones humides avec différents partenaires »

Proposition : précision mesure 49 :

« Définir une méthode homogène de recensement des zones humides avec différents partenaires, pour l'investigation à l'échelle communale voire intercommunale, au-delà des zones à urbaniser »

9. Les tableaux de scénarios

- Remarques supplémentaires à aborder en CLE (numérotation finale) :

➤ Proposition :

- Mesure 52 : Zones humides

« Encourager les communes à l'exonération de la taxe foncière sur les zones humides fonctionnelles au sein de parcelles agricoles et forestières »

Proposition : au stade de la stratégie, à écarter car non conforme à la réglementation :

« La loi du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 a abrogé l'exonération possible de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur de certains terrains situés dans les zones humides »

9. Les tableaux de scénarios

- Remarques supplémentaires à aborder en CLE (numérotation finale) :

➤ Proposition :

- Mesure 55 : **Bocage**

« Réaliser un inventaire quantitatif et qualitatif des haies, (en précisant notamment les "haies efficaces" pour l'eau et contre l'érosion par rapport à la rupture de pente) à l'échelle du bassin Sarthe aval (Etude exhaustive? Etat des lieux ?) »

Proposition : ajouts de mesures supplémentaires

- « Définir une méthode d'inventaires des haies homogène pour l'ensemble du territoire »
- « Sensibiliser sur le rôle des haies »

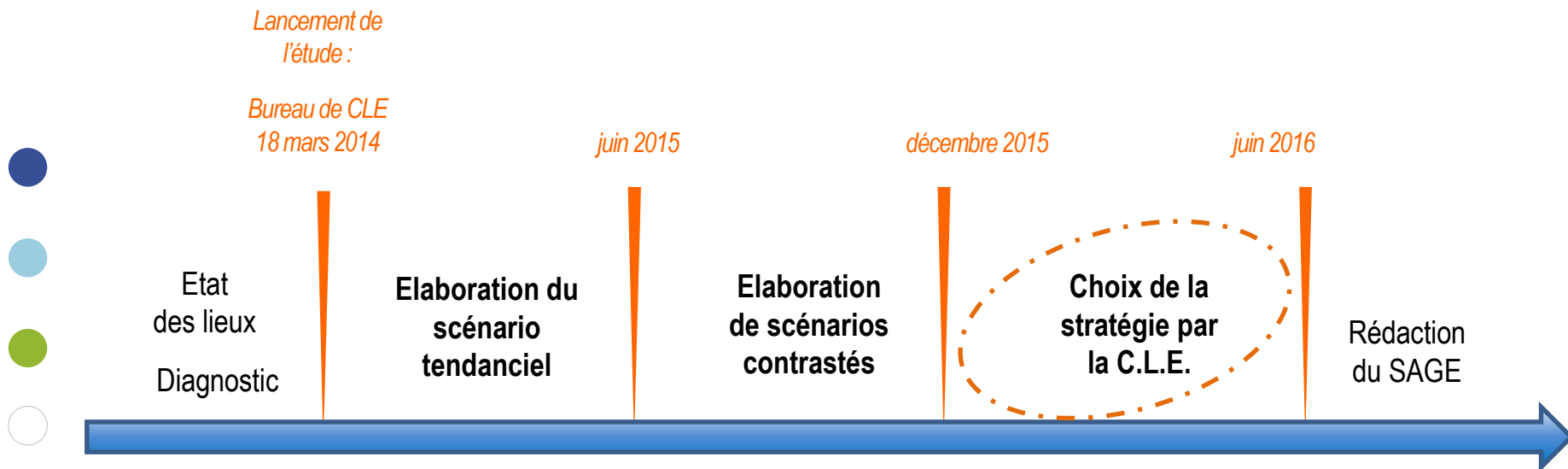
9. Les tableaux de scénarios

- → Tour de table
-
- → Validation des scénarios tendance et contrastés
-
-
-

3. Élaboration du SAGE : présentation de la phase stratégie (janvier-juin 2016)

●
● Présentation :
équipe d'études : Julie Stein (Artelia) et Marie Behra (Idea Recherche)
●
●
●

10. Prochaine phase d'élaboration du SAGE : « Vers une Stratégie collective »



10. Prochaine phase d'élaboration du SAGE : « Vers une Stratégie collective »

– Objectifs :

→ Valider les objectifs du futur SAGE et choisir les moyens pour les atteindre parmi les différentes mesures initiées par les acteurs en phase de « sc. contrastés »

- Compléter l'analyse comparative des scénarios :
 - Vérifier la compatibilité avec le SDAGE
 - Préciser les coûts de la stratégie retenue
 - Définir la maîtrise d'ouvrage potentielle
- Choisir les éléments à retenir

– Méthode :

- Une analyse multicritères
- Séminaire de travail en inter-commission

OBJECTIFS spécifiques du SAGE de l'Autillon	Moyens prioritaires - Scénario 1	Moyens prioritaires - Scénario 2	Moyens prioritaires - Scénario 3
Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages	Amélioration de la connaissance des ressources et des prélèvements	Scénario 1 + ↓ Déclinaison des volumes prélevables en objectifs réglementaires Promotion des usages agricoles et agro-alimentaires Amélioration des débits d'étiage des cours d'eau non-régulés Création de nouvelles ressources	
	Organisation de la gestion collective		
	Optimisation des consommations d'eau industrielles et agricoles		
	Développement des économies d'eau des collectivités territoriales et particuliers		
Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire	Plan d'action de restauration de la qualité morphologique des cours d'eau	Scénario 1 + ↓ Amélioration de la connaissance et restauration des lêtes de cours d'eau en tenant compte de leurs spécificités Définition d'un cadre de bonnes pratiques pour l'entretien des cours d'eau et basses Accompagnement à l'application du classement des cours d'eau (continuité écologique) Restauration des zones humides Lutte contre les espèces envahissantes	
	Amélioration et préservation des zones humides		
	Simplification de l'organisation territoriale des syndicats de rivière		
Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles	Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux	Scénario 1 + ↓ Dépôts de réduction du transfert des polluants dans l'eau	Scénario 2 + ↓ Réduction de l'origine des polluants Accompagnement des agriculteurs vers des pratiques culturales respectueuses de la qualité de l'eau (nitrates, phosphore, produits phytosanitaires) Amélioration de la qualité des rejets urbains et industriels Lutte contre les pollutions accidentelles au droit des captages
	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires		
	Préservation de la qualité des eaux brutes destinées à l'APP		

10. Prochaine phase d'élaboration du SAGE : « Vers une Stratégie collective »

– Objectif :

→ Disposer de nombreux outils pour la phase de rédaction des documents du SAGE

Thème prioritaire : Améliorer l'assainissement

Mesure prioritaire n° 33 : Réaliser des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées

Contenu de la mesure

- Fixer les orientations fondamentales des aménagements, à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la commune.
- Déterminer un objectif de nombre d'épisodes de surverse, au moins sur les bassins versants conchylicoles
- Réaliser un diagnostic des réseaux et des postes de relèvement
- Proposer les solutions techniques les mieux adaptées au traitement et au rejet des eaux usées traitées dans le milieu naturel en tenant compte de l'urbanisation future, tout en préservant l'environnement.
- Dans le cadre de ce schéma, réaliser un diagnostic des réseaux (surverse par temps de pluie, etc.).

Production possible dans le futur SAGE

- Opérationnelle et réglementaire.
- S'inspirer de l'orientation 3C et de la disposition 3D-1 du SDAGE (cf. Ann

Modalité d'ouvrage

- Communes ou communauté de communes.

Mesure prioritaire n° 34 : Réhabiliter les réseaux défectueux

Contenu de la mesure

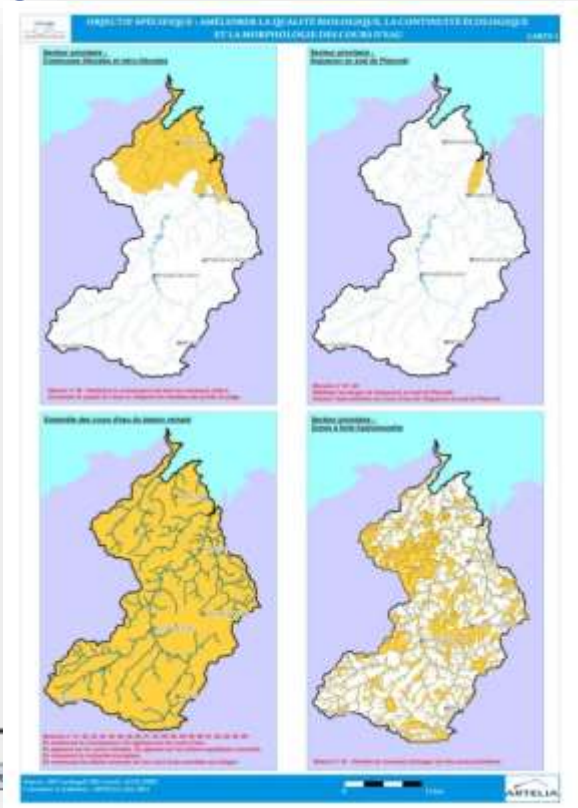
- Mettre en œuvre un programme pluriannuel de travaux : réhabilitation des mauvais branchements, limitation des déversements des réseaux, réduction des intrusions d'eaux parasites...

Production possible dans le futur SAGE

- Opérationnelle.

Modalité d'ouvrage

- Communes ou communauté de communes.



Réglementation / Normes

Les eaux conchylicoles sont, en fonction de leur qualité, réparties en quatre classes :

	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D
Eaux conchylicoles	Règle de production	Récolte pour consommation humaine directe	Traitement nécessaire (épuration, pasteurisation)	Pas de récolte pour consommation humaine
	Conchyliculture	Conchyliculture viable	Pré-gaïssissement	Pas d'exploitation
	Pêche à pied professionnelle	Pêche à pied autorisée	Consommation	
	Pêche à pied de loisir	Autorisée	Autorisée avec information	Interdite

Des classements distincts sont établis pour les bivalves baigneurs (plus sensibles aux contaminations car en contact direct avec le baigneur) et les bivalves non baigneurs (huîtres, moules).

Niveau d'Escherichia coli dans 100 g (C.L.I.) ²				
Classe	230	1 000	4 000	40 000
A	100 %			0 %
B		25 %		≤ 10 %
C			100 %	
				D %

Quercennes / Dé

Le classement des zones conchylicoles est révisé périodiquement par arrêté préfectoral.

Le dernier arrêté préfectoral pour le département des Côtes d'Armor date du 21/07/2010.

La disposition 10D1 du SDAGE prévoit à l'instar des profils de littoral, la réalisation de profils de « zones conchylicoles ».

	Faisabilité	Non-faisabilité
Base de la Froustey	C	B
Base de l'Argentan	E	B

Une tolérance à la dégradation de la qualité bactériologique est observée avec des déplacements de plus en plus fréquents de la valeur de 4 600 E.coli/100 ml (une tolérance de 10 % des mesures au-delà de cette valeur est acceptée) pour le classement en B.

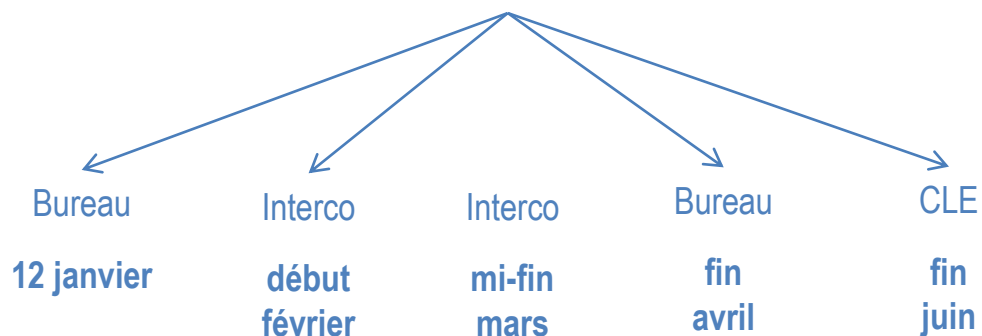
Un déplacement des zones conchylicoles en C conduirait l'activité professionnelle.

Garantir et pérenniser un classement en B sur les deux biefs.

Ce classement permanent en B sera associé par un objectif strict au zéro déplacement de la valeur de 4 600 E.coli/100 ml de chair de coquillage.

10. Prochaine phase d'élaboration du SAGE : « Vers une Stratégie collective »

Réunions proposées en 2016 :



4. Calendrier et programme de travaux 2016



4. Calendrier et programme de travaux 2016

- **Poursuite de l'élaboration du SAGE : définition de la stratégie**
 - Durée : 6 mois : janvier 2016-juin 2016
- **Etude gestion quantitative de la ressource en eau : volumes prélevables**
 - Durée : 18 mois : février 2016-juillet 2017

Présentation et validation du cahier des charges en bureau le 8 septembre et en conseil d'administration le 10 novembre. Lancement de la publicité le 12/12. Lancement de l'étude prévue mi février.

- Contenu

Objectif général : définir des volumes prélevables et leur répartition permettant d'assurer un équilibre entre les prélèvements et le fonctionnement durable et satisfaisant de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ces volumes doivent garantir le respect 8 années sur 10 des objectifs de débits fixés sur les points de référence situés sur le périmètre d'étude.

→ détermination de ces volumes pour chaque type d'usage sur le territoire du SAGE Sarthe Aval, par unité de gestion hydrographique cohérente, déclinés par période et par type de ressource.

4. Calendrier et programme de travaux 2016

Objectifs

- améliorer la connaissance de la ressource en eau disponible et des usages actuels de l'eau (alimentation en eau potable, agriculture, industrie, pêche, loisirs, usages professionnels et individuels), sur les eaux superficielles et souterraines, par unité hydrographique cohérente ;
- estimer les volumes prélevables maximum selon les périodes de l'année à partir du choix de débits et piézométries objectifs permettant de garantir le bon état des cours d'eau et des nappes ;
- estimer les besoins en eau futurs en fonction des usages ;
- définir des mesures de gestion quantitative de la ressource.

5 phases :

- Phase 1 : découpage en unités de gestion
- Phase 2 : connaissance des prélèvements et des rejets et quantification du potentiel naturel du bassin versant
- Phase 3 : détermination des débits d'objectifs pour les eaux superficielles et des objectifs de niveau en nappe pour les eaux souterraines
- Phase 4 : détermination et répartition des volumes prélevables
- Phase 5 : Estimation des besoins en eau futurs et définition de mesures de gestion quantitative de la ressource

4. Calendrier et programme de travaux 2016

- Suivi de l'étude

- La CLE validera les conclusions de l'étude.

- Le bureau de la CLE sera informé de l'avancée de l'étude et validera les phases - intermédiaires.

- Un groupe de travail, composé d'experts : suivi de l'étude et échange sur ces éléments techniques. Composition évolutive en fonction de l'avancement de l'étude :

- hydrogéologues des conseils départementaux ; Direction régionale de l'ARS ; Agence de l'eau Loire-Bretagne ; DREAL des Pays de la Loire ; DDT de la Sarthe, de la Mayenne et de Maine-et-Loire ; ONEMA ; chambre d'agriculture de la Sarthe ; une Fédération de Pêche ; UFC Que Choisir ; Chambre régionale de commerce et d'industrie ; UNICEM ; l'animatrice de la Commission locale de l'eau ; la présidente de la Commission locale de l'eau ; le vice-président de la CLE, président de la commission thématique Gestion quantitative.

4. Calendrier et programme de travaux 2016

- **Rédaction du SAGE**
 - Durée : 8 mois : septembre 2016- avril 2017
 - Rédaction des documents du SAGE : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), règlement et rapport d'évaluation environnementale. Les dispositions et les règles sont traduites en actions concrètes. Les différentes dispositions à caractère technique ou juridique sont inscrites dans le PAGD (cadre politique). Chaque article du règlement (cadre réglementaire) doit être attaché à une disposition du PAGD.
- **Consultation et approbation**
 - Durée : 12-18 mois - début : mai 2017
 - Recueil des avis des services de l'Etat, des collectivités, des chambres consulaires, du comité de bassin puis du grand public. À l'issue de la phase de consultation, le SAGE est approuvé par arrêté interpréfectoral.

4. Calendrier et programme de travaux 2016

– Réunions du premier semestre 2016 :

- Bureau : 12 janvier
- 1^{ère} intercommission : lundi 1^{er} février après-midi (49)
- 2^{ème} intercommission : jeudi 17 mars matin (53)
- Bureau : fin avril
- CLE : fin juin

4. Calendrier et programme de travaux 2016

	2016												2017											
	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
Concertation / Validation																								
Commission Locale de l'Eau																								
Bureau de CLE																								
Intercommission																								
Comité de rédaction																								
Groupe de travail volumes prélevables																								
Phases d'élaboration																								
Stratégie (6 mois)																								
Rédaction du SAGE (8 mois)																								
Détermination des volumes prélevables (18 mois)																								
Validation administrative du SAGE (18 mois)																								

4. Calendrier et programme de travaux 2016

	2016											
	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
Concertation / Validation												
Commission Locale de l'Eau												
Bureau de CLE												
Intercommission												
Comité de rédaction												
Groupe de travail volumes prélevables												
Phases d'élaboration												
Stratégie (6 mois)												
Rédaction du SAGE (8 mois)												
Détermination des volumes prélevables (18 mois)												

Point d'Information sur les réflexions du groupe de travail GEMAPI en Sarthe et sur la stratégie d'évolution juridique de la structure porteuse du SAGE

Présentation : Fanny Marquier, IIBS

3. Information sur les réflexions du groupe de travail GEMAPI

En Sarthe:

- Préfet de la Sarthe pilote la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin Sarthe aval
- Groupe de travail GEMAPI issu de la « Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) » comprenant des élus de la CDCI, comprenant des élus de différents syndicats de rivière, CD, IIBS, référents GEMAPI de la CLE, association des maires :
 - 07/07/2015 : Présentation de l'état des lieux de la maîtrise d'ouvrage et des méthodes de travail
 - 05/11/2015 : Présentation et échange autour de différents scénarios d'organisation de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle
 - 08/12/2015 : Gouvernance par bassin et discussion autour du volet inondation

→ **Objectif : une présentation des conclusions du groupe de travail à la CDCI au 1^{er} trimestre 2016**

Plusieurs points discutés, et notamment:

- Trouver la bonne échelle: entre mutualisation de moyen et proximité de terrain
 - Gouvernance des futurs syndicats (multiplication des représentations dans différentes instances par les élus communautaires)
- Une réunion d'information et d'échange organisée par la DDT 72 en partenariat avec les DDT 49 et 53 sur le bassin Sarthe aval (idem Huisne et Sarthe amont) est prévue le 15 décembre après-midi
- Objectifs: communiquer et informer sur la GEMAPI vers les élus communautaires et les élus des syndicats de rivières existant et proposer un premier moment d'échange sur les attentes de chacun.

3. Information sur les réflexions du groupe de travail GEMAPI

En Maine et Loire :

- Réflexion en lien avec le CDCI:

Un projet visant un syndicat mixte par échelle de SAGE qui porte le volet planification et le volet opérationnel (Périmètres de SAGE relativement petit)

Projet présenté le 28 septembre devant la CDCI → Avis de deux mois des collectivités (jusqu'au 6 décembre)

→ Sous-bassins en limites administratives: collaboration DDT72/DDT49

En Mayenne:

- Groupe de travail multi-acteurs à l'échelle du bassin de la Mayenne
- Une réunion d'information le 9 décembre → lien avec la CDCI
- Collaboration DDT 72/DDT 53 pour les sous-bassins mayennais situés sur le bassin de la Sarthe

Cas de l'Institution interdépartementale du bassin de la Sarthe :

- Une volonté des départements membres (72, 61, 28) de se désengager de l'Institution à échéance du 31 décembre 2017 → transformation statutaire en syndicat mixte pour le 01/01/2018 → trouver de nouvelles collectivités adhérentes
- Validation d'une stratégie / feuille de route pour la transformation de l'IIBS



sage
Sarthe Aval

Commission locale de l'eau • Sage Sarthe Aval

27 bd. de Strasbourg • BP 268 • 61008 Alençon CEDEX
Tel. 02 33 82 22 72 • Fax. 02 33 82 22 73 • agathe.remond@bassin-sarthe.org

www.bassin-sarthe.org